

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

Convocations du 8 mars 2020

Présents : MM. et Mmes GILOT Bernard – GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - DEROUX Jean-Marc - LEFIEUX Isabelle - POIRIER Pascal - SEDE Samerha — Mme CHICON Slajdana - GOUGRY Anne-Marie - JUNCHAT François

Représentés :

CHARLON Emmanuel - (donne pouvoir à DEROUX Jean-Marc)

Secrétaire de séance : Michel GUILLOT

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 18h00.

◆ **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**

A l'unanimité le Compte-rendu du conseil tenu le 7 février 2020 est approuvé et signé.

◆ **Délibération 2020-02-01 : Vote du compte administratif du budget Commune**

Le Conseil Municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019, présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
<i>RESULTATS REPORTEES</i>	29 690.54	190 646.70
<i>OPERATIONS DE L'EXERCICE</i>		
<i>RECETTES</i>	4 662 523.79	150 578.75
<i>DEPENSES</i>	463 349.15	263 973.29
<i>TOTAL EXECUTION + REPORT</i>	4 228 865.18	77 252.16
<i>RESTE A REALISER</i>		1 961 708.00

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2019.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

◆ Délibération 2020-02-02 : Vote du compte administratif du budget service Eaux

Le Conseil Municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019, présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>SECTION</i>	<i>EXPLOITATION</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
<i>RESULTATS REPORTEES</i>	55 849.72	28 093.99
<i>OPERATIONS DE L'EXERCICE</i>		
<i>RECETTES</i>	52 549.82	5 186.66
<i>DEPENSES</i>	39 212.17	3 074.00
<i>RESULTAT DE CLÔTURE</i>	13 337.65	2 112.66
<i>SOLDE D'EXECUTION</i>	99 394.02	
<i>RESTE A REALISER</i>		28 000.00

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget service Eaux 2019.

◆ Délibération 2020-02-03 : Vote du compte administratif du budget service Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019, présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

<i>SECTION</i>	<i>EXPLOITATION</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
<i>RESULTATS REPORTEES</i>		35 938.00
<i>OPERATIONS DE L'EXERCICE</i>		
<i>RECETTES</i>	30 145.50	9 821.61
<i>DEPENSES</i>	12 260.97	4 930.00
<i>RESULTAT DE CLÔTURE</i>	17 884.53	4 891.61
<i>SOLDE D'EXECUTION</i>	58 714.14	
<i>RESTE A REALISER</i>		1 403 247.00

Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget service Assainissement 2019.

◆ Délibération 2020-02-04 : Vote du compte de gestion du budget de la Commune

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les éléments du budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

◆ Délibération 2020-02-05 : Vote du compte de gestion du budget service Eaux

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les éléments du budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ Délibération 2020-02-06 : Vote du compte de gestion du budget service Assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les éléments du budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Délibération 2020-02-07 : Vote affectation de résultat du budget Commune**

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
<i>RESULTATS</i>	4 228 865.18	77 252.16
<i>RESTES A REALISER</i>		-1 961 708.00
<i>AFFECTATION AU 1068</i>		1 884 455.84
<i>AFFECTATION AU 002</i>	2 344 409.34	

◆ **Délibération 2020-02-08 : Vote affectation de résultat du budget service Eaux**

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

<i>SECTION</i>	<i>EXPLOITATION</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
<i>RESULTATS</i>	69 187.37	30 206.65
<i>RESTES A REALISER</i>		-28 000,00
<i>AFFECTATION AU 002</i>	69 187.37	

◆ **Délibération 2020-02-09 : Vote affectation de résultat du budget service Assainissement**

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

<i>SECTION</i>	<i>EXPLOITATION</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
<i>RESULTATS</i>	17 884.53	40 829.61
<i>RESTES A REALISER</i>		-1 403 247.00
<i>AFFECTATION AU 1068</i>		17 884.53

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

◆ Délibération 2020-02-10 Création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire expose que Madame Sophie COQUILLAT remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Le Centre de Gestion ayant donné un avis favorable lors de la Commission Administrative Paritaire du 18 février 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 15/35^{ème} et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 15/35^{ème} de Madame Sophie COQUILLAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 15/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020 et accepte la suppression du poste d'adjoint administratif territorial à temps non-complet de 15/35^{ème} une fois rendu l'avis de la Commission Technique.

Plus de points n'étant évoqués par les participants, la séance est levée à 19h20.